



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

95^e séance plénière

Lundi 11 mars 2002, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Han (République de Corée)

*En l'absence du Président, M. Botnaru
(République de Moldova), Vice-Président,
assume la présidence*

La séance est ouverte à 16 h 15.

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies
(A/56/780/Add.3)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Dans une lettre publiée sous la cote A/56/780/Add.3, le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, comme suite à ses communications qui figurent dans les documents A/56/780 et additifs 1 et 2, Haïti a effectué le versement nécessaire pour ramener le montant de ses arriérés en-deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Point 8 de l'ordre du jour (*suite*)

Adoption de l'ordre du jour, répartition des points inscrits à l'ordre du jour et organisation des travaux

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 3^e séance plénière, le 19 septembre 2001, l'Assemblée générale a

décidé de renvoyer le point 107 de l'ordre du jour à la Deuxième Commission.

Afin que l'Assemblée puisse se prononcer rapidement sur ce sujet, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'examiner le point 107 de l'ordre du jour directement en séance plénière?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je par ailleurs considérer que l'Assemblée est d'accord pour procéder immédiatement à l'examen du point 107 de l'ordre du jour?

En l'absence d'objections, nous procéderons en conséquence.

Point 107 de l'ordre du jour (*suite*)

Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental

Projet de décision (A/56/L.74)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Venezuela.

M. Alcalay (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Je souhaite remercier le Secrétariat de l'Assemblée générale et plus particulièrement le Bureau des affaires juridiques de l'ONU d'avoir organisé, permis et prévu cette séance, qui est très importante parce que nous nous trouvons à la veille d'une conférence

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



extrêmement importante à Monterrey, qui va nous permettre de progresser dans le processus de financement du développement.

Depuis plusieurs décennies, l'Organisation des Nations Unies cherche à définir une nouvelle architecture financière internationale et grâce à la contribution des 189 États Membres – et de la Suisse, qui va maintenant en faire partie en tant que Membre actif – nous avons pu arriver à un document consensuel qui nous permettra de parvenir à Monterrey à un résultat heureux et de réaliser ainsi un élément important de l'ordre du jour de l'année 2002.

Dans ce contexte, la délégation vénézuélienne a présenté en temps opportun un projet de décision dans lequel elle demandait d'être admise à participer, en sa qualité de présidente du Groupe des 77, à la Conférence internationale sur le financement du développement. Grâce à la réceptivité de la Coprésidente de cette Conférence, des délégués du Nord et du Sud, et en raison de la planification de cet événement historique, le Venezuela souhaite à présent retirer le projet de décision A/56/L.74 afin que nous puissions, sur la base du gentleman's agreement auquel nous sommes parvenus cet après-midi et les jours précédents, arriver à un arrangement par consensus sur notre participation.

Après les déclarations liminaires, nous pensons pouvoir être dans une position qui permette, avant le tirage au sort, comme cela s'est fait auparavant, que tant mon pays, le Venezuela – qui a l'honneur de présider le Groupe des 77 – que l'Espagne, qui assume la présidence de l'Union européenne, puissent participer au débat à Monterrey et qu'après cette acceptation par la plénière, les autres pays puissent intervenir sur la base du tirage au sort qui aura ainsi eu lieu.

De toute évidence, cette solution obéit à une réalité internationale établie par une diplomatie présidentielle qui a fait que rien qu'en cette année 2002, il y aura six événements à participation plénière. Dans la Déclaration du Millénaire, il ne fait aucun doute qu'une nouvelle réalité est apparue dans le contexte onusien.

Il est clair que la décision d'aujourd'hui ne préjuge en rien d'autres décisions pour d'autres événements à l'avenir. Et en cela, nous convenons avec les délégations présentes à cette séance que cela ne constitue pas nécessairement un précédent mais que,

certainement, cela va nous permettre, dans le cas du consensus auquel nous sommes arrivés à propos de Monterrey, de nous faire le porte-parole du dialogue Nord-Sud, représenté par le Groupe des 77 et par l'Union européenne et par la tenue d'un événement au Mexique, en Amérique latine, dans cet hémisphère, au cours duquel nous pourrions poser les bases d'un accord sur le financement du développement.

Je souhaite, par ces quelques mots, réaffirmer que le Venezuela est disposé à retirer ce projet de décision au nom du Groupe des 77. Je voudrais également remercier individuellement tous les délégués pour leur appui et leur compréhension, et les assurer que nous allons assister à un événement d'une importance capitale en ce début de l'année 2002.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Espagne.

M. Fernández Trigo (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je voudrais m'associer à la déclaration de l'Ambassadeur du Venezuela pour remercier en premier lieu tous ceux qui nous ont permis de trouver ici une solution à un petit problème, un petit obstacle qui a surgi au cours de nos débats. Je pense qu'en tout cas, nous avons tous fait preuve de souplesse en même temps que nous avons montré l'intérêt que nous avons à maintenir de toute manière nos positions.

Je voudrais donc tout particulièrement mentionner le Groupe des 77 ainsi que le JUSCANZ – le Japon, les États-Unis, l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande – qui ont réalisé un important travail pour que nous puissions parvenir à la solution de compromis que vient d'exposer la délégation vénézuélienne et qui nous permettra d'arriver à Monterrey sans le goût amer que nous laisserait un vote où l'on aurait forcé les choses, dans l'intérêt de la majorité. C'est une solution bien meilleure, bien plus positive pour tous et, d'une certaine façon, nous pensons que c'est un bon point de départ pour sortir de cette situation et pour régler la question des interventions à la Conférence de Monterrey. En outre, nous pensons que c'est une solution respectueuse des solutions apportées par le passé dans des situations similaires.

Je tiens donc à remercier chacun – le Président de l'Assemblée, les Coprésidents, le Secrétariat et toutes les délégations – de sa collaboration. Nous nous félicitons de ce que la solution choisie permette au Venezuela et à l'Espagne d'intervenir en première et

deuxième place, en tant que représentants du Groupe des 77 et de l'Union européenne respectivement, avant que l'on passe aux interventions désignées par tirage au sort.

M. Stuart (Australie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom des délégations de mon propre pays – l'Australie – ainsi que du Canada, et de la Nouvelle-Zélande. Nous considérons cet accord sur la liste des orateurs comme une mesure pratique permettant d'assurer le bon déroulement de l'importante Conférence de Monterrey, au Mexique, la semaine prochaine. Le financement du développement est un sujet d'une importance critique pour toutes nos délégations, et en particulier les délégations de pays en développement.

Nos délégations ont cependant quelques réserves au sujet de la décision. Nous soulignons que nous avons accepté ce compromis dans l'esprit de consensus qui s'impose pour ces questions d'organisation. Pour nous, ces dispositions valent uniquement pour cette Conférence et ne constituent pas un précédent pour les autres séances réunions des Nations Unies.

M. Hirata (Japon) (*parle en anglais*) : Ma délégation estime que l'ordre adopté pour la liste des orateurs est une question de procédure très importante qui doit suivre les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, notamment le principe de l'égalité souveraine.

Toutefois, afin d'éviter de nouveaux retards dans le tirage au sort, nous avons pris la douloureuse décision de ne pas faire obstacle au gentlemen's agreement qui a été conclu. Ce consensus ne doit toutefois s'appliquer qu'à la liste des orateurs de cette Conférence.

M. Isakov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe ne s'opposera pas au plan proposé. Nous estimons toutefois que ce type d'accord

informel ne doit pas créer de précédent et être utilisé pour institutionnaliser ce type de pratique. Nous ne saurions permettre qu'une mesure, soit-elle de nature procédurale, puisse être interprétée comme mettant en doute le principe fondamental de l'égalité souveraine des États Membres de l'ONU.

M. Shin Boo-nam (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée voudrait se joindre au consensus relatif aux dispositions prises concernant la liste des orateurs pour la Conférence internationale sur le financement du développement, qui permettent au Président du Groupe des 77 et à la Chine, et à l'Union européenne de faire des déclarations lors de la première séance plénière du débat au sommet de la Conférence.

Toutefois, ma délégation aimerait souligner que les dispositions en question sont peut-être incompatibles avec le principe général des conférences internationales, avec la définition de la Conférence de Monterrey en tant que manifestation intergouvernementale ainsi qu'avec les modalités déjà convenues pour la désignation des orateurs à cette Conférence, et stipulées dans les résolutions et les décisions sur le développement adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies. À cet égard, nous estimons que ces nouvelles dispositions ne doivent pas constituer un précédent pour l'organisation des futures conférences intergouvernementales ou des conférences de l'ONU.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'informe les membres qu'immédiatement après la levée de cette séance, le tirage au sort aura lieu dans cette même salle.

L'Assemblée en a ainsi terminé avec la phase actuelle de l'examen du point 107 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 30.